



**SNIGS**  
Syndicat national  
des Ingénieurs  
du génie sanitaire



Paris le 26 mars 2022

Monsieur le Ministre  
des Solidarités et de la Santé  
Cabinet  
14 avenue Duquesne  
75350 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

En vue de l'élection du 8 décembre prochain des représentants du personnel en Commission administrative paritaire (CAP), nous souhaitons un positionnement fort de votre part afin que les Ingénieurs du génie sanitaire (IGS) soient placés dans la future CAP « Encadrement supérieur », et non dans la CAP « Catégorie A » comme le prévoit actuellement la DRH.

Nous menons cette démarche auprès de vous dans la continuité des actions que nous avons engagées en 2017 en faveur de la mise en cohérence du statut des IGS avec la nature des missions et des responsabilités qu'ils exercent au quotidien :

- au sein de l'administration centrale de votre ministère (sous-directrices ou sous-directeurs, cheffes ou chefs de bureau, cheffes ou chefs du centre de crise sanitaire), ainsi que dans les Agences régionales de santé (postes de direction, directrices et directeurs des délégations territoriales, encadrement des équipes de veille et de sécurité sanitaires, de santé-environnement et de promotion de la santé),
- en détachement dans la sous-préfecturale, sur des postes de direction dans des structures comme l'Agence de sûreté nucléaire, le ministère en charge de l'écologie et ses services déconcentrés,
- ou au sein de l'IGAS ou dans le corps des administrateurs d'Etat que plusieurs IGS ont intégrés.

Depuis 2017, l'implication des IGS a été remarquée, aussi bien au travers de la gestion de crises majeures (Lubrizonl, Notre-Dame-de-Paris, chlordécone aux Antilles, pesticides dans l'eau), que sur des sujets sociétaux de fond dont l'adaptation aux évolutions climatiques. La dernière crise du Covid-19 ne faisant pas exception, vous avez eu l'occasion par vous-même et à juste titre, de souligner, lors de votre audition devant la MECSS de l'Assemblée Nationale le 10 mai 2021 et du CTM du 3 décembre 2021, l'implication et l'efficacité des IGS et de leurs équipes dans la gestion de la crise, leurs compétences étant largement mobilisables sur tous types de missions et de situations requérant réactivité, rigueur, organisation et disponibilité.

.../...

Le corps des IGS est un corps de catégorie A+. Sa place est donc dans la CAP « Encadrement supérieur » de nos ministères sociaux. Il n'y a pas d'équivoque sur ce point, nous ne comprenons pas le projet de la DRH et ne l'acceptons pas.

Nous sollicitons un échange approfondi avec vous, dans les meilleurs délais, afin d'envisager une mise en cohérence globale du statut des IGS dans le cadre des travaux liés à la constitution des futures CAP mais également dans le cadre des travaux relatifs au recrutement des administrateurs d'Etat.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Olivier MIFFRED  
Secrétaire Général  
SNASS-CGT

Juan NAVARRO  
Secrétaire Général  
SNPASS-FORCE OUVRIERE

Bruno FABRES  
Secrétaire Général  
SNIGS

Frédéric Le Louédec  
Secrétaire Général  
SYndicat NAtional des Personnels  
de Santé Environnementale-UNSA